

## **Consultation sur le développement harmonieux de l'activité minière**

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

### **Mémoire de l'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ)**

Auteur :

Stéphanie Boudreau, M. Sc, Directrice APTHQ

19 mai 2023

Transmis via la plateforme en ligne de Consultation Québec

## Sommaire exécutif

- La gestion responsable des ressources naturelles est au cœur même de la mission de l'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ), et nous sommes heureux de pouvoir contribuer de façon constructive au développement de la vision du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sur le développement harmonieux de l'activité minière.
- Nous sommes inquiets des **contraintes cumulatives pour l'accès à la ressource** (les tourbières), contraintes qui pourraient avoir de répercussions importantes sur le développement et même la survie de notre secteur d'activités.
- L'industrie de la tourbe horticole du Québec travaille depuis plus de 30 ans de façon collaborative et proactive pour trouver des solutions aux enjeux communs, en particulier les enjeux environnementaux. La **recherche collaborative** et la **science** sont un élément de base de la gestion responsable de la ressource et permettent de communiquer avec les parties prenantes des **informations crédibles, fondées sur la science, et validées par des tiers**.
- Le gouvernement devrait **mieux faire connaître l'encadrement législatif et réglementaire du secteur minier auprès du public**, avec des portraits justes, basés sur la science et évolutifs.
- Nous recommandons aussi de poursuivre les efforts de collaboration avec le MELCCFP afin de **simplifier, clarifier et rendre plus prévisible le processus d'autorisation environnemental** de la LQE.
- L'industrie de la tourbe horticole est un **chef de file en matière de restauration écologique** de site post-extraction.

## Introduction

L'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ), au nom de ses membres, souhaite transmettre par la présente ses commentaires sur la démarche participative entamée par le gouvernement du Québec sur le développement harmonieux de l'activité minière.

Le développement et la gestion responsable des ressources naturelles sont au cœur même de notre mission, et nous sommes heureux de pouvoir contribuer de façon constructive au développement de la vision du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

## L'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec

Les principaux mandats de l'APTHQ sont de promouvoir l'industrie de la tourbe horticole, de représenter et de défendre les intérêts de ses membres, de sensibiliser à la gestion responsable des tourbières ainsi que d'informer le public sur cette ressource indispensable en agriculture et en horticulture entrant dans la composition de nombreux produits.

Considérant que l'APTHQ représente sept entreprises qui produisent plus de 80% des volumes de tourbe au Québec et que l'association héberge et appuie activement depuis 2007 le Créneau d'excellence Tourbe et substrats, faisant partie des créneaux d'excellence « leader » reconnus par la stratégie ACCORD du gouvernement provincial, nous pouvons affirmer représenter les intérêts de la majorité de cette filière québécoise.

On estime qu'environ 10 000 hectares ont été impactés par l'industrie de la tourbe horticole depuis 1930 au Québec— ce qui correspond à 0,06 % des superficies totales de tourbières au Québec. Environ 60% de cette superficie est actuellement utilisée pour l'extraction de tourbe. La production québécoise est estimée à 4 millions de ballots standards de 6 pieds cubes (soit l'équivalent de 1,4 M m<sup>3</sup>). Les principaux usages de la matière prélevée sont la tourbe horticole pure ou utilisée pour la fabrication de substrats de culture d'usage professionnel ou de terreaux pour jardiniers amateurs.

### Encadrement du secteur de la tourbe horticole

Bien qu'encadré par la Loi sur les mines, notre secteur d'activité est un peu différent des autres activités minières. La ressource qui est récoltée, la tourbe, est une matière végétale qui s'accumule dans les tourbières, un type de milieu humide.

La sélection d'une tourbière propice à la récolte de la tourbe dépend de certains facteurs :

- La qualité de la tourbe : elle doit répondre aux exigences du marché horticole. Au Canada et aux États-Unis, on préfère une tourbe de sphaigne peu décomposée pour le marché professionnel (par exemple les cultures en serre) tandis que la tourbe brune, un peu plus décomposée, est plutôt utilisée comme intrant dans les mélanges horticoles destinés aux horticulteurs amateurs. En Amérique du Nord, la tourbe décomposée n'a pas de marché commercial comme cela peut être le cas pour d'autres endroits.
- L'épaisseur du dépôt: la couche de tourbe de qualité horticole doit être assez épaisse. Une épaisseur moyenne de 2 m est généralement considérée comme minimale.

- La superficie : une tourbière doit être assez grande pour justifier son exploitation. Une superficie minimale de 50 hectares est habituellement requise, mais des tourbières plus petites peuvent parfois être exploitées.
- Autres facteurs : la proximité d'infrastructure de transport (route et camionnage), l'existence d'une main-d'œuvre locale, l'accès à des installations électriques, etc.

En général, une tourbière sera utilisée pour la récolte pendant 30 à 40 ans, avant d'être restaurée. Pour justifier des investissements, l'initiateur de projet doit initier longtemps d'avance le processus d'accès à la ressource, en passant par l'étape du claim, puis de la demande de bail exclusif (BEX) pour l'exploitation de substances minérales de surface auprès du MRNF ainsi qu'une demande d'autorisation ministérielle (AM) auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP).

### Certification Veriflora® en gestion responsable des tourbières

La [certification Veriflora® en gestion responsable des tourbières](#) — une première à l'échelle internationale — garantit l'application de bonnes pratiques de gestion dans une perspective de développement durable. Le programme est administré par la SCS Global, une agence de certification indépendante parmi les plus reconnues en Amérique du Nord.

Le programme de certification existe depuis plus de 10 ans. Quatre des 7 entreprises membres de l'APTHQ sont certifiées, pour 75% des superficies en production par les membres. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Encourager le secteur de la production de tourbe horticole à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion en termes de performance environnementale, sociale et de qualité;
- Favoriser l'innovation tout en mettant l'accent sur l'amélioration continue;
- Fournir une norme uniforme et une matrice d'évaluation pouvant être appliquées lors de l'évaluation de la performance d'un éventail varié d'approches de gestion responsable des tourbières;
- Promouvoir des conditions de travail saines et responsables et assurer des mesures de santé et de sécurité adéquates pour la protection des travailleurs;
- Inciter les producteurs de tourbe à continuer d'être de bons voisins corporatifs dans leur engagement avec la communauté environnante;
- Sensibiliser le public aux problèmes et solutions associés à la production de tourbe; et
- stimuler les achats qui soutiennent la gestion responsable des tourbières.

## **Thème 1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière**

### Cohabitation des activités sur le territoire (conciliation des usages)

La conciliation des usages est essentielle au développement harmonieux du secteur minier en général, et cela s'applique aussi au secteur de la tourbe horticole.

En général, les lois, règlements et procédures actuels permettent en grande partie de concilier les usages. Les entreprises sont présentes dans leur milieu et la cohabitation se fait généralement bien. D'ailleurs, les entreprises s'entendent pour dire que mieux la planification peut se faire, meilleure sera la cohabitation.

Nous nous inquiétons cependant des **contraintes cumulatives pour l'accès à la ressource** (les tourbières), contraintes qui pourraient avoir de répercussions importantes sur le développement et même la survie de notre secteur d'activités.

En effet, dans les dernières années, nous avons vu l'arrivée des **Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)** qui accordent aux municipalités régionales de comté (MRCs) le pouvoir de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) dans leur schéma d'aménagement et de développement. Ces OGAT font d'ailleurs actuellement l'objet d'une consultation parallèle.

De plus, les MRCs doivent réaliser des **Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)** et les soumettre au MELCCFP pour approbation. Bien que les MRCs aient dû consulter l'ensemble des parties prenantes avant de soumettre leur PRMHH au ministère, dans les faits il arrive bien souvent que nous ne soyons pas au courant de ces consultations ou que cela constitue une tâche trop lourde de surveiller les consultations de toutes les MRCs où nous avons des activités actuelles ou projetées. Malheureusement, une fois approuvés, ces plans serviront de base aux MRCs pour modifier encore une fois leur schéma d'aménagement et de développement, apportant une contrainte supplémentaire au développement de notre secteur.

### Acceptabilité sociale

Un développement harmonieux de l'activité minière qui assure à la fois l'acceptabilité sociale pour les communautés et la prévisibilité pour les entreprises requiert des processus clairs et prévisibles d'approbation des projets.

L'acceptabilité sociale est importante pour les entreprises du secteur de la tourbe horticole. Celles-ci s'assurent de développer des relations avec les communautés locales et les Premières Nations qui seraient concernées par le territoire visé. Des consultations ont lieu en amont, dans la phase de demande de BEX et d'AM, puis se poursuivent pendant les opérations au besoin. De plus, plusieurs entreprises contribuent au dynamisme de leur communauté d'accueil.

Soulignons aussi que les entreprises certifiées Veriflora® doivent répondre à des critères sociaux, incluant être de bons voisins corporatifs dans leur engagement avec la communauté environnante.

## Participation des parties prenantes et communications

La participation des parties prenantes et les communications sont des éléments essentiels pour favoriser l'acceptabilité sociale et la conciliation des usages. Comme mentionné plus haut, les entreprises du secteur appuient les démarches en ce sens, si elles sont faites de bonne foi, dans le respect de tous.

L'industrie de la tourbe horticole s'est engagée depuis plus de 30 ans dans la R&D sur l'aménagement des tourbières avec plusieurs universités québécoises et canadiennes. Cet engagement permet aux entreprises de communiquer avec les parties prenantes des **informations crédibles, fondées sur la science, et validées par des tiers**.

## **Thème 2. Gouvernance et régime minier**

### Octroi des claims et des autres droits miniers

Nous n'avons pas de préoccupation concernant les claims, le cadre actuel nous convenant, dans la mesure où un claim ne donne aucun droit d'exploitation.

Nous notons cependant que le cadre actuel de claim n'est pas bien adapté à notre secteur. Par exemple, des travaux sont requis pour maintenir un claim actif, et les entreprises doivent déclarer un montant minimal de travaux. Les travaux d'exploration de tourbière sont minimes comparés aux autres activités minières, et ne justifient pas les montants qui doivent être engagés et déclarés, en plus d'obliger les initiateurs de projet à potentiellement impacter le milieu sans besoin réel de le faire. Des échanges en ce sens sont en cours avec la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière du MRNF, et nous espérons que cela résultera en un **encadrement mieux adapté à notre secteur**.

Pour l'octroi des BEX et des AM, il y aurait plusieurs éléments qui pourraient être améliorés. Par exemple, les délais sont toujours longs, malgré la volonté du gouvernement d'alléger les procédures et de réduire ces délais. Les claims doivent souvent être prolongés en attendant l'octroi du BEX et des AM. Les limites de superficies de BEX et d'AM pourraient être mieux harmonisées, tant au niveau des superficies exploitables que des zones de conservation, zones tampons ou sites donneurs pour la restauration.

De plus, comme mentionné plus haut, nous nous inquiétons que l'effet cumulatif des nouvelles contraintes au développement du secteur puisqu'au moment de décider d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, le ministre doit prendre en considération les éléments contenus dans un PRMHH ou un schéma d'aménagement d'une MRC.

### Rôle des instances et encadrement gouvernemental

Nous appuyons l'encadrement des activités pour une gestion responsable et durable de la ressource.

Le gouvernement devrait s'assurer de l'harmonisation des activités sur un territoire donné, en impliquant tous les paliers gouvernementaux, les différents ministères, et en concertation avec les gens du milieu.

## Thème 3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé

### Encadrement gouvernemental en matière d'environnement

Nous souhaitons rappeler que les activités minières sont soumises à un lourd encadrement législatif et réglementaire.

**Nous considérons que le gouvernement du Québec réglemente de façon suffisante la protection de l'environnement (eau, sol, air, biodiversité) pour notre secteur.** Par contre, cet encadrement est complexe et **mal compris par le grand public**. Nous croyons qu'une meilleure compréhension des mécanismes légaux en place, notamment pour assurer la protection de l'environnement, favoriserait l'acceptabilité sociale des projets miniers. Il en va de même du processus d'octroi des claims miniers et des obligations qui s'y rattachent. Il pourrait ainsi y avoir un effort accru pour **mieux communiquer cet encadrement législatif et réglementaire au public**, avec des portraits justes, basés sur la science et évolutifs.

De plus, malgré les efforts des dernières années, le processus d'approbation des projets n'est pas plus simple, plus clair, ni plus prévisible qu'auparavant. En effet, les longs délais tant à l'étape de la recevabilité des demandes d'autorisation que de l'analyse des projets, la grande complexité de l'encadrement réglementaire, la lourdeur administrative, ainsi que le dogmatisme de certains analystes rendent le régime d'autorisation environnementale laborieux pour les entreprises. Cette situation engendre des délais et des coûts importants pour les entreprises du secteur. Il serait opportun de poursuivre les efforts de collaboration avec le MELCCFP afin de **simplifier, clarifier et rendre plus prévisible le processus d'autorisation environnementale** de la LQE, dans un but de simplification du processus sans pour autant réduire les exigences.

### Pratiques environnementales du secteur minier et innovation

Outre l'encadrement gouvernemental, il est important de souligner que l'industrie de la tourbe horticole du Québec travaille depuis de nombreuses années de façon collaborative et proactive pour trouver des solutions aux enjeux communs, en particulier les enjeux environnementaux. La **recherche collaborative** est considérée comme un élément de base de la gestion responsable de la ressource. Depuis 1992, l'industrie, en partenariat avec la communauté scientifique, a investi d'importantes ressources, à la fois financières et humaines, afin d'améliorer les connaissances sur les tourbières et leur restauration. Les résultats ont conduit, entre autres, à l'élaboration de techniques pour la restauration écologique des tourbières après la récolte de la tourbe et ont fait de l'industrie un modèle à suivre pour d'autres secteurs ou d'autres pays.

Le créneau d'excellence Tourbe et substrats, qui existe depuis 2007 et qui est hébergé par l'APTHQ, est aussi un vecteur de recherche et d'innovation. Sa mission est de rassembler les forces vives du secteur de la tourbe horticole afin qu'elles travaillent de concert sur leurs enjeux communs. Le créneau mise ainsi sur le renforcement de la synergie industrielle, l'émergence de technologies innovantes, le maintien et l'accroissement de la responsabilité sociétale et le développement d'une identité propre au secteur. Plusieurs projets du créneau ont permis de développer des pratiques innovantes et à moindres impacts environnementaux.

## Restauration des sites miniers

L'industrie de la tourbe horticole est un chef de file en matière de **restauration écologique** de site post-extraction. Nous avons d'ailleurs participé à la publication des [Guides de restauration des tourbières](#) mis à jour en 2020.

L'objectif de la restauration des tourbières après la récolte de la tourbe vise le rétablissement des mécanismes d'autorégulation permettant à la tourbière de retrouver ses fonctions dont, entre autres, sa capacité à accumuler de la tourbe, à séquestrer du carbone et à rétablir sa biodiversité.

L'approche de restauration des tourbières, aussi appelée la « méthode de transfert de la couche muscinale » a été développée par le biais d'un vaste programme de recherche. Elle repose sur deux actions principales : 1) La réintroduction active des espèces végétales des tourbières, ainsi que l'application de diverses techniques pour améliorer les conditions qui favoriseront l'établissement des plantes; et 2) le remouillage de la tourbière. Des équipements standards employés en agriculture ou pour la récolte de tourbe servent à recueillir et disperser les fragments de plantes et le paillis sur de grandes surfaces.

Suite à leur restauration, les sites sont intégrés dans un programme de suivi à long terme, chapeauté par l'équipe du Groupe de recherche en écologie des tourbières (GRET). La végétation typique de tourbière se rétablit en 3 à 5 ans et abrite les communautés d'animaux, d'insectes et d'oiseaux. Les tourbières redeviennent des puits de carbone en une ou deux décennies après leur restauration.

## **Thème 4. Retombées des activités minières**

### Bénéfices pour le Québec et les régions d'accueil

**L'activité minière apporte plusieurs bénéfices majeurs pour le Québec et ses régions.** Cela contribue à la mise en valeur du territoire, tant au niveau de son occupation, des emplois créés et des retombées économiques et sociales pour les communautés. L'activité minière au Québec permet aussi de s'affranchir en tout ou en partie des approvisionnements externes dans des pays où les activités sont moins bien encadrées dans le respect des critères de développement durable et harmonieux.

La tourbe horticole possède des propriétés uniques de rétention d'eau et une structure organique qui en font un support de culture idéal. En fait, la tourbe est largement utilisée dans la production horticole à différents niveaux d'intensité : elle peut être utilisée seule comme substrat de croissance, comme constituant principal d'un mélange ou n'intervenir que dans une seule phase du cycle de croissance d'une plante, comme les semis. Bien qu'il existe des alternatives à la tourbe horticole, l'utilisation actuelle reflète un optimum économique avec la technologie disponible. En d'autres termes, si de meilleures alternatives existaient, elles seraient utilisées.

Par rapport aux autres provinces, le Québec et le Nouveau-Brunswick sont les provinces les plus importantes en termes de volume de production et de superficie en extraction. La majorité des tourbières utilisées pour la récolte de tourbe sont situées hors des grands centres, dont une bonne proportion au Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord. Les autres sites de production de tourbe se trouvent dans les régions du Saguenay-Lac Saint-Jean, du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie.



En 2016, on estimait les retombées économiques liées aux activités (récolte et transformation) de l'industrie de la tourbe horticole au Québec ainsi :

- Les dépenses des investissements et des exploitations directement liées à l'industrie de la tourbe au Québec sont estimées à 197,4 M\$. Le Bas-Saint-Laurent est la région où se retrouvent les plus grandes dépenses, suivi des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Centre-du-Québec et de la Côte-Nord.
- Les emplois qui découlent de l'industrie sont estimés à près de 700 emplois directs équivalent temps complet (ETC). À cela s'ajoutent les emplois indirects et induits, estimés à 1 150, pour un total de 1 850 années-personnes de travail.
- Le PIB total généré par les dépenses et les investissements d'exploitation de l'industrie de la tourbe au Québec est estimé à 212,1 M\$. Ce total est composé des retombées directes (97,7 M\$) ainsi que des retombées indirectes et induites (114,4 M\$).

De plus, selon une étude réalisée en 2021, les impacts économiques directs et indirects des secteurs qui dépendent de la tourbe horticole en Amérique du Nord représentent environ 146 000 emplois équivalents temps plein, une contribution au PIB de plus de 21 milliards de dollars et des recettes fiscales de plus de 1,6 milliard de dollars.

### Contribution du secteur minier à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie

L'industrie de la tourbe horticole travaille depuis plus de 20 ans avec des chercheurs pour améliorer les connaissances sur les gaz à effet de serre (GES) dans les tourbières utilisées pour l'extraction de la tourbe ou restaurées et résultant de l'utilisation de la tourbe.

Ces recherches ont entre autres permis de démontrer que les tourbières restaurées voient leur fonction de séquestration de carbone revenir à celle des tourbières non perturbées en l'espace d'une à deux décennies.

Il est important de noter que les GES attribués à l'industrie horticole de la tourbe au Canada représentent 1,5 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub> par an. Cela ne représente que 0,2 % des émissions de GES du Canada. De plus, les récentes études tendent à démontrer que les émissions à l'étape de l'extraction et de l'utilisation de la tourbe sont surestimées. Les estimations devraient donc être revues à la baisse dans les prochaines années, quand les résultats des recherches seront publiés dans des journaux scientifiques suite au processus de révision par des tiers.

En plus de la recherche, l'industrie a mis beaucoup d'efforts pour développer des outils et meilleures pratiques pour réduire les émissions de GES liées au secteur. Notons entre autres que l'industrie a travaillé de façon collaborative avec la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) sur le développement d'un outil numérique qui permet le calcul de leur empreinte carbone.

## **Conclusion**

L'APTHQ tient à remercier le gouvernement d'avoir entrepris cette démarche participative sur le développement harmonieux de l'activité minière. Nous espérons que nos commentaires contribueront à alimenter la réflexion du gouvernement pour une vision harmonisée du présent et du futur.